

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD130

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 35

À l'alinéa 5, substituer aux mots:

« l'infraction »,

les mots :

« une infraction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.